



Note de synthèse de la séance du lundi 25 juillet 2016 19 h

Absent(s) représenté(s) à ce jour : Madame Rachel CORDELLE par Monsieur Robert GAY

La séance débute à 19h05 en présence de tous les conseillers.
Pascale BLANC est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- PLU : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - bis
- Plan de financement Château
- Souscription Fondation du patrimoine - valorisation de l'Alambic

Ajout :

- périmètre intercommunalité : **REPORT. En attente de la présentation de Mme Darellis (date et heure à définir). Délibération à prévoir d'ici le 20 août 2016.**

M.Le Maire donne quelques indications financières dans l'attente de la présentation plus complète. Est aussi abordée la problématique taxe/redevance pour le ramassage des ordures ménagères. L'attention est attirée sur un nécessaire organigramme pour la gestion des ressources humaines induites par les transferts de compétences.

Informations diverses

Arrêtés :

19h35 - Lecture est faite des arrêtés

2016-86 : accord déclaration préalable Mme BLANC Nathalie - agrandissement d'une fenêtre existante

2016-87 : accord déclaration préalable Commune de Mison - construction d'un local technique pour abriter un système de pompes pour le réseau d'eau potable de la commune

2016-88 : autorisation d'occupation du domaine public association les ch'tis d'ici et d'ailleurs le dimanche 26 juin 2016

2016-89 : mise à jour du plan d'occupation des sols - modification de l'annexe 6-1 Servitudes

2016-90 : autorisation d'occupation du domaine public association auto rétro des alpes provençales du 8 au 10 juillet 2016

2016-91 : accord permis de construire M.GIRARDIN Julien/Mme MORILLON Isabelle - construction d'une maison individuelle avec terrasse et piscine

2016-92 : accord permis de construire M.GARCIN Gérard - extension de la maison d'habitation

2016-93 à 95 : reclassement Lise FLORES et David DEPEYRE au 1er janvier 2016 suite à la loi de finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015 fixant les mesures souhaitées par le gouvernement relatives à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.), et report de l'arrêté 2016-42 portant avancement d'échelon de David DEPEYRE au 1er juillet.

Etat civil :

Décès

M.GAMET Jacques, le 19 juillet 2016

M.BLANC Gaston, le 19 juillet 2016

Naissances

Arthur CHIAPPERO, né le 17 juin 2016, à Gap (05), fils de Jérémy et Audrey LEPRETRE, rue du Maréchal Ferrand à la Silve.

Wendy GIRAUD, née le 28 juin 2016, à Manosque (04), fille de Florent et Marie ISOARD, les Damians.

Mariages

Miguel ROMAN-AZOR et **Amélie JACQ**, le 25 juin 2016

Mohammed TURKI et **Amina ADDI**, le 09 juillet 2016

Projet de Délibérations du conseil:

19h40- examen des projets de délibérations

PLU - Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) bis

M.Le Maire projette le PADD, proposant, sur proposition du cabinet eurecat, l'ajout d'un quatrième objectif "préserver et valoriser les ressources naturelles", en cohérence avec les lignes directrices du PADD initial décidé par le Conseil Municipal en 2012.

A ce jour un peu plus de 2 hectares avaient été dédiés à un parc photovoltaïque pour absorber des friches industrielles.

De nouveau la commune souhaite s'inscrire dans une politique de développement des énergies renouvelables - point 2 objectifs opérationnels - 4 préserver et valoriser les ressources naturelles / Les orientations générales - 2 les orientations thématiques. Dans le périmètre concerné sur la zone d'activités des Grandes Blâches, il y a 4 hectares de biens communaux apportant ainsi des ressources financières annuelles pour la commune de 4 200 €/an et par hectare, et des IFR perçus par la communauté de communes - point 2 objectifs opérationnels - 1 Assoir le développement. L'objectif des porteurs de ce projet est une mise en oeuvre fin 2018.

A noter : si d'autres projets émergent, une modification du PLU sera à effectuer.

La commune affirme sa volonté de lutter contre l'étalement urbain (Les orientations générales - 3 les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain).

Ces nouveaux éléments apportés sont en totale adéquation avec les orientations générales communales de densification de l'habitat et de développement des services ruraux, de préservation de l'environnement et de la qualité de vie des misonnais, et de dynamique de développement durable (énergies renouvelables).

*L'arrêt du PLU doit être délibéré au plus tard le **1er octobre** prochain.*

M. Le Maire propose aux conseillers que la société la Compagnie du Vent vienne faire une présentation de leur projet aux élus lorsque le PLU aura été arrêté.

La question est posée du périmètre de protection des sources : des premières analyses sur les 4 sources sont arrivées. Ces analyses seront faites sur une année. La commune affirmant une volonté forte de poser ces périmètres dans le PLU formalisée par l'accompagnement du cabinet SAUNIER et ces différentes analyses, cela ne devrait pas être un frein à la finalisation du PLU.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres l'obligation d'un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixée par l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Un premier débat avait eu lieu en Conseil Municipal le 24 Juillet 2012.

Depuis ce débat, la commune a été sollicitée par La Compagnie du Vent pour créer un projet de parc photovoltaïque en continuité de la zone d'activités des Grandes Blaches. Ce projet vient s'inscrire dans une politique de développement des énergies renouvelables au niveau national, fortement encouragée par le Préfet de Région, permettant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ce projet important qui n'était pas intégré au débat du 24 Juillet 2012, vient s'ajouter aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables. Il y a donc lieu d'engager un nouveau débat pour intégrer l'objectif de développement des énergies renouvelables sur la commune en créant un parc photovoltaïque en continuité de la zone

d'activités des Grandes Blaches. Les orientations générales et des objectifs précédemment établis restent inchangés.

Il convient de débattre puis de délibérer sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que les objectifs chiffrés tels qu'ils sont définis dans le document joint.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le PADD est adopté à l'unanimité par 15 voix.

Sécurisation et valorisation des remparts du Château de Mison

Afin de permettre l'accès du Château aux visiteurs, des travaux de sécurisation des remparts ont débuté en 2006. L'objectif général de ces travaux était de consolider les maçonneries en place, de procéder à la mise en sécurité des façades de l'ensemble du castrum et de prévoir l'accessibilité, y compris le chemin de promenade, en prévision de l'ouverture du site au public.

Aujourd'hui, la sécurisation des maçonneries étant achevée, il convient de mettre en place les éléments de sécurisation et de valorisation : barrières de sécurité, panneaux informatifs pour permettre l'accès au public.

Le budget prévisionnel s'élève à 176 000 € HT soit 210 496 € TTC.

Il convient de solliciter les financements suivants :

Partenaire	Taux	Montant
DREAL	20%	35 200€
Conseil Régional FRAT	30%	52 800€
FEADER	20%	35 200€
Comcom	10%	17 600€
Commune de Mison	20%	35 200€
Total	100%	176 000€

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette délibération par 14 voix et 1 abstention.

Il est précisé que la communauté de communes sera sollicitée au titre du fonds de concours 2016 conformément à ce plan de financement.

Comme demandé, le projet réalisé par M.Tardieux - cabinet ECO - a été envoyé en séance à l'ensemble des conseillers municipaux.

Souscription Fondation du Patrimoine - valorisation de l'Alambic

Nous avons lancé, en partenariat avec l'école de Mison et la Fondation du Patrimoine, un projet de restauration de l'alambic communal dont le plan de financement de l'opération est le suivant :

Institution/structure sollicitée	Montant sollicité
Fondation du patrimoine	5 000.00€
Conseil départemental	4 158,06 €
Mairie	4 702.13 €
Total	13 860,19€

La Fondation du Patrimoine propose l'ouverture d'une souscription faisant appel à un mécénat populaire afin de compléter ce plan de financement et de diminuer la part communale.

Il est précisé que le conseil départemental ne s'est pas encore prononcé sur l'octroi de la subvention sollicitée.

Dans le cadre de la souscription, la Fondation du patrimoine se chargera de la réalisation de la plaquette de communication, à charge pour la commune d'en assurer sa diffusion la plus large possible (administrés, commerces, lieux de manifestations etc.). Les frais de gestion prélevés s'élèvent à 6 % du montant total des dons.

Pour l'ouverture de la souscription, monsieur le maire sollicite de la part du conseil municipal :

- L'autorisation de signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité par 15 voix.

Périmètre intercommunalité "Sisteronais-Buëch" - [Délibération REPORTEE](#)

Informations diverses :

1- Installation AGP terrain Mme Morel

Didier CONSTANS évoque rapidement le déroulement des événements : l'association a investi une parcelle privée, fractionnant le cadenas qui sécurisait l'accès à ce terrain. Malgré la présence des forces de l'ordre environ 230 caravanes s'y sont installées.

Le soir même une réunion publique s'est tenue animée par la mairie et la gendarmerie pour informer les riverains sur les faits et le déroulement de l'installation d'AGP.

Dans les jours suivants les adjoints ont essayé de régler les problématiques de cablage EDF, ressources en eau, containers pour les ordures ménagères et indemnisation de la propriétaire. Didier CONSTANS en profite pour remercier Jean-louis BENSO pour son aide. Le convoi est resté du lundi au dimanche.

Ceci met en exergue les difficultés liées à un plan préfectoral non encore abouti définissant une aire d'accueil des gens du voyage (aires de grands passages) implantée sur une commune du Département.

Bruno MALGAT rappelle que ce terrain a déjà été investi il y a 6 ans et souhaite que ce problème soit évoqué lors du prochain conseil communautaire. Didier CONSTANS, dans ce cas et en retour, incite les conseillers à réfléchir sur leur position à accueillir un jour une telle aire sur la commune .

Cédric FAVIER aimerait que les informations puissent être transmises en amont aux conseillers afin qu'ils puissent comprendre et répondre aux éventuelles sollicitations des misonnais, et ce de façon générale.

La question est également posée sur l'avancement du protocole des voisins vigilants : les éléments ont été transmis en juin. Le protocole devrait être signé fin août.

2- PLU : relance faite à M.Le Préfet le 24/06/2016 pour les servitudes terrain TOTAL

3- Demande de subvention Lycée Paul Arène pour le voyage scolaire : demande de précision faite le 24/06/2016. Pas de réponse à ce jour.

4- Fête Pagnol : Exposition du 21 au 27 juillet et festivités du 22 au 24 juillet 2016 - Mison Village

M.Le Maire remercie tous les protagonistes qui ont oeuvré à la réussite de ces journées.

5- Misonnais : parution envisagée d'ici fin juillet

6- courrier Préfecture recours gracieux droit d'usage marque Tourisme et Handicap Lac
Un délai supplémentaire est accordé à la commune pour mettre en conformité l'affichage demandé pour maintenir ce label (15 septembre - des photos seront à envoyer en Préfecture de Région lors de l'installation des panneaux).

7 - décès dans le lac de Mison

L'assurance de la commune (versant responsabilité civile) a transmis un courrier en date du 16 juin à l'avocat de la famille, indiquant qu'à son sens la commune ne pouvait être tenue responsable du drame survenu, les affichages étant apposés autour du lac à plusieurs emplacements et notamment sur chaque ponton.

8 - logement Esclangon

L'ensemble des conseillers salue le travail réalisé par les agents communaux. Est évoquée la problématique du parking : il sera important de préciser aux futurs locataires qu'il est possible de garer uniquement un véhicule devant le logement.

9 - Travaux aux Oeufs

Poursuite des travaux.

10 - Travaux au Village

Didier CONSTANS alerte sur une vigilance accrue à avoir sur la programmation des travaux afin de ne pas alerter les riverains inutilement.

La séance est levée à 21h30.

Robert GAY, Maire